

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 13-04 DU 13 JUIN 2013

relative à l'élection à la vice-présidence du groupe communication
de la Commission permanente des Programmes et de la Prospective

Le Comité de bassin délibérant valablement,

Vu

l'article D 213.19 III du code de l'environnement ;

le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 08-04 du 30 octobre 2008 ;

le dossier du Comité de bassin du 13 juin 2013 ;

DECIDE

Article unique :

Est élu :

GROUPE COMMUNICATION

Vice-président

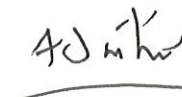
M.ZAMORANO.....

**La Secrétaire
du Comité de bassin**



Michèle ROUSSEAU

**Le Président
du Comité de bassin**



André SANTINI